

reflet de *Nangis*

dossier

Logement et cadre de vie



festivités de Noël

infos seniors

PUB



dossier - logement et cadre de vie (p.5)



vie locale (p.14 et 15)



infos seniors (p.16 et 17)

p. 3 le mot du maire

p. 5 dossier

p. 9 ciné, culture, arts plastiques

p. 13 expression des groupes

p. 14 et 15 vie locale

p. 16 et 17 infos seniors

p. 18 et 19 actualités

p. 20 agenda



reflet de Nangis le mot du maire

Il est de tradition, en cette période de l'année, de présenter ses vœux de bonheur, santé et prospérité.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. L'année 2009 a été marquée par de l'austérité mais aussi de l'optimisme.

Austérité, car il n'aura échappé à personne que l'année que nous venons de vivre a été particulièrement marquée par une crise économique très importante, des ménages confrontés au chômage, à un environnement hostile et préoccupant, des collectivités en proie à des difficultés financières majeures et des incertitudes quant à leur avenir.

L'optimisme, j'ai souhaité le concrétiser par la mise en place de quelques réalisations qui ont vu le jour tout au long de cette année 2009. Des réalisations d'un intérêt majeur pour la collectivité.

Depuis le début janvier, le service du guichet unique est ouvert aux usagers. Je vous rappelle que ce service, installé dans les locaux du service éducation, permet aux parents d'inscrire leurs enfants à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, sans avoir à courir d'un endroit à un autre. Toutes ces démarches sont centralisées sur un même site. Ce service, nous allons le développer dans le courant de cette année, par la mise en place d'un service famille, avec la perspective de réservation et de paiement en ligne.

2010 sera une année importante en matière de rationalisation et de mutualisation des ressources humaines de la collectivité. Mais attention, j'entends déjà la critique poindre. Il ne s'agit pas de licencier du personnel, mais bien de réfléchir sur une solution qui réponde à une équation simple de continuité et d'efficacité du service par rapport à une ligne de conduite visant à la rationalisation des moyens humains.

Nous maintiendrons nos efforts en matière de budget de fonctionnement. Cet exercice ne sera pas des plus aisés, car des efforts importants ont déjà été fournis par les services. Néanmoins, nous nous devons de faire preuve de ténacité, d'originalité et d'inventivité pour continuer cet effort tout en préservant au maximum les services qui vous sont proposés.

Je vous souhaite, personnellement, de vous épanouir dans votre vie privée et professionnelle.

Au seuil de cette nouvelle année 2010, le conseil municipal et moi même vous présentons nos vœux, sincères et chaleureux, de bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte joie, santé et prospérité pour vous même et pour vos proches.

Philippe Delannoy
Maire de Nangis.

Reflét de Nangis

magazine municipal d'information

directeur de la publication : Philippe Delannoy, maire

rédaction, composition, mise en page, documentation, photos, publicité, diffusion : service communication

service communication : cour Émile Zola 01 64 60 52 03
service.communication@mairie-nangis.fr

impression : Imprimerie de Nangis - 54 rue des Fontaines
77 370 Nangis - 01 64 08 01 15

retrouvez Nangis sur
www.ville-nangis.fr

PUB

Logement et cadre de vie

le mot de l'élue

Le rapprochement avec les bailleurs et tous les acteurs concernés par le secteur du logement (préfecture, CIL, amicales de locataires, associations...) a été l'une des priorités de la nouvelle municipalité.

Le travail engagé a permis de mesurer la nécessité de faire certains travaux urgents d'embellissement et de sécurité pour que les locataires vivent dans les meilleures conditions possibles. C'est ainsi que d'importants chantiers, non budgétés, ont été réalisés ou programmés.

Parmi les travaux en cours ou déjà réalisés : la rénovation et la sécurisation des halls d'entrée à la Mare aux Curées par Le logement francilien dont le montant s'élève à 1 300 000 €, ainsi que le ravalement des logements du parc 3 Moulins habitat pour la somme de 600 000 €. Tout cela étant pris sur les fonds propres des bailleurs, ce qui signifie que le coût n'est pas répercuté sur les loyers.

À ces deux initiatives s'ajoutent d'autres réalisations que vous découvrirez dans les colonnes qui suivent.

Ce travail est donc le résultat d'une volonté forte et d'une collaboration souhaitée qui se renforcent à mesure du temps pour une meilleure qualité de vie des habitants.

Nous profitons de cet article pour adresser nos remerciements aux bailleurs pour tous les efforts qui



ont été faits. Cette contribution exceptionnelle n'était en rien obligatoire. Elle est le résultat d'un vrai travail en commun. Ville et bailleurs ont encore des projets pour améliorer votre cadre de vie.

Une communication sera faite en temps utile.

Josiane Masson
maire-adjointe chargée
du logement

Parc du Logement Francilien

Rénovation et sécurisation des halls d'entrée avec badges personnalisés et pose de nouvelles boîtes à lettres

Parc 3 Moulins Habitat

Rue Romain Rolland
ravalement

Place Paul Langevin
ravalement des bâtiments ; ancienne perception : rénovation des bureaux et transformation en logement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le logement de fonction du

percepteur, vacant depuis décembre 2004 suite au transfert de ce service rue des Fontaines, est de nouveau loué depuis 2009.

Boulevard Voltaire
rénovation de l'ancien bâtiment EDF, qui comporte 6 logements (2 T3 et 4 T4) livrés en 2008 / 2009.

Les 7 logements individuels (2 T3, 2 T5 et 4 T4) situés à l'arrière de ce bâtiment seront livrés en 2010.

Rue Aristide Briand
un programme de 6 logements collectifs | T3, 4 T4 et | T2 pour personne à mobilité réduite est en cours. La livraison de ces nouveaux logements est prévue fin 2010, début 2011.

Stationnement rues M. Paul et Convention, rue R. Rolland... et parkings

De gros problèmes de stationnement illicites se posent dans les secteurs des rues Marcel Paul / Convention et

Romain Rolland. Des véhicules garés sur les trottoirs font courir un grand danger aux piétons (notamment les

mamans avec des enfants) alors contraints d'emprunter la voie de circulation routière pour se déplacer. C'est pourquoi une réflexion a été engagée avec la société 3 Moulins Habitat pour trouver une solution.

Compte tenu que 48 places sont vacantes au parking souterrain rues Marcel Paul / Convention et 39 à celui de la rue Romain Rolland, la société 3 Moulins propose les solutions suivantes :

Baisse du loyer rues Marcel Paul / Convention

Le loyer devrait passer de 35,46 € à 20,00 € par mois (hors charges). Cette baisse de tarif s'appliquera à toute per-

sonne, qu'elle soit déjà locataire ou non. Aux travaux de sécurisation engagés sur les barrières afin d'éviter les intrusions et les squats s'ajoutera la création de badges personnalisés et l'intensification de l'éclairage.

Boxage et sécurisation du parking rue Romain Rolland

Le loyer mensuel est de 52,84 € toutes charges comprises. Il ne sera pas modifié pour l'instant. En revanche, des travaux permettant la création d'un maximum de box est possible. Avant la réalisation de ces travaux, les personnes intéressées sont invitées à contacter M^{lle} Peron, gardienne, afin de donner leur avis.

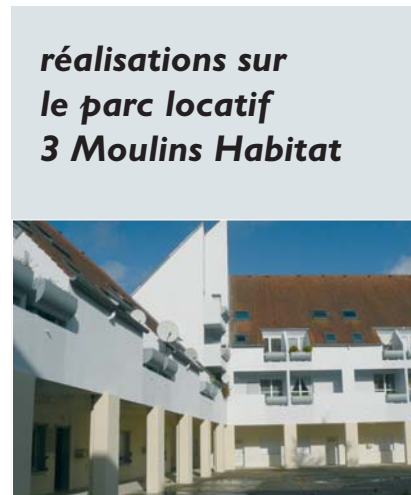
La municipalité, le bailleur, les locataires et les piétons, chacun devrait trouver son compte dans cette collaboration qui repose sur un effort financier non négligeable de la société 3 Moulins Habitat.

Attention

À compter du mois de février 2010, il n'y aura plus aucune indulgence pour les véhicules qui stationneront sur un trottoir. Pour mémoire, le coût d'une contravention pour ce type de stationnement est de 35 €

Rappel : il est également interdit de stationner sur les emplacements réservés aux services, et bien entendu sur celles réservées aux handicapés.

Rénovation et sécurisation des halls d'immeuble à la Mare-aux-Curées



**réalisations sur
le parc locatif
3 Moulins Habitat**



**place Paul Langevin
boulevard Voltaire
rue Romain Rolland**



OPH 77

Visite appartement témoin dans le cadre du projet de construction de 17 logements en ossature bois, rue Marie-Claude Vaillant Couturier

Lundi 7 décembre, à l'initiative de l'OPH 77, a eu lieu la visite de l'un des appartements de 17 logements (T3 et T5) à haute performance énergétique. Les travaux ont débuté en mars 2009 et la livraison est prévue au printemps 2010. Une autre particularité de cette réalisation : 2 places de parking par logement.

Encombrants à la Mare-aux-Curées

L'enlèvement des encombrants à La Mare-aux-Curées a lieu tous les 15 jours grâce à un contrat signé par Le logement francilien et l'association "l'Usine du cœur". Cette opération a, en plus, permis à l'Usine du cœur de créer un emploi. Côté mairie, une personne est affectée en permanence à l'entretien de ce secteur. Rappel : l'engagement d'enlever tous les véhicules ventouses (environ 90 voitures) a été respecté. Tous les acteurs font beaucoup d'efforts. Nombre de locataires de ces parcs HLM en a conscience, et tous sont invités à respecter leur environnement. Nous rappelons, par exemple, qu'une personne prise à déposer ses déchets encourt jusqu'à 1 500 € d'amende.

*Les locaux qui abritaient le CAPA seront réutilisés.
Une réflexion en profondeur est en cours avec divers acteurs afin de proposer des services sur le quartier.*

D'autres travaux sur La Mare-aux-Curées

City-stade
La rénovation complète de la structure a été effectuée début décembre.

Bac à sable et jeu promenade Jules Ferry
En début d'année, le bac à sable sera supprimé et l'enrobé posé. L'implantation d'un jeu est prévu au printemps (financement ville).

Enfouissement des conteneurs d'ordures ménagères
Cette opération sera réalisée par le SMETOM au premier trimestre 2010.



À savoir... Si vous effectuez une demande de logement

Vous venez retirer un dossier au service logement, à l'Espace Solidarité, 9 rue des Écoles

Vous prenez rendez-vous avec la personne qui s'occupe du pôle logement

Votre dossier sera ensuite examiné en commission.

Aucune attribution ne peut être prononcée si la demande n'a pas été enregistrée préalablement dans le fichier départemental donnant lieu à la délivrance d'un "numéro unique départemental".

Les bénéficiaires sont des personnes physiques de nationalité française ou admise à séjourner sur le territoire. Les ressources de l'ensemble des personnes composant le ménage ne doivent pas excéder les plafonds de ressources en vigueur. L'avis d'imposition de l'année N-2 est l'unique document de référence.

Il est tenu compte

- de la composition familiale
 - du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles du ménage,
 - de son patrimoine,
 - de l'éloignement des lieux de travail et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs et de leur activité professionnelle.
- Des critères de priorité sont fixés par les textes en vigueur.

Rappel

la commune ne dispose que de 20% du parc locatif.

Les demandes sont prises en considération tous secteurs confondus (il n'est pas tenu compte de préférence concernant un secteur).

La colocation pour prendre son autonomie

Nangis dispose de très peu de petits logements de type T2.

La colocation peut se révéler une solution économique pour prendre son autonomie.

Sachez qu'une demande de logement est possible pour 2 personnes (non mariées ou non pacsées).

Par exemple, un logement de type T3 partagé revient à diviser un loyer d'une moyenne de 450 €

pré-inscriptions rentrée 2010 / 2011

les pré-inscriptions pour les écoles maternelles auront lieu
du lundi 25 janvier au samedi 6 février
au guichet unique, place de l'Église - tel : **01 64 60 48 18**

Documents à présenter
- livret de famille
- justificatif de domicile

Ces pré-inscriptions concernent les enfants nés de janvier à décembre 2007 et de janvier à juin 2008 (les enfants de 2008 seront scolarisés en fonction des places disponibles).

Rappel : pour l'affectation des enfants dans les écoles maternelles, c'est le domicile des parents qui sera pris en compte et non celui de la nourrice ou toute autre personne ayant la garde de l'enfant.

Toujours plus de recyclage !

Les syndicats chargés de la collecte et du traitement des déchets (SME-TOM GEEODE et SICTOM) ont transmis au conseil municipal leur rapport d'activité pour l'année 2008. Globalement, 61 060 tonnes de déchets ont été traitées en 2008 (soit 767 kilos par habitant), ce qui représente une hausse de 3,6% par rapport à 2007. Cependant, cette progression s'explique par le succès grandissant des déchetteries, l'envoie des déchets verts traités grâce à la promotion du compostage domestique. Les efforts de tri de chacun se manifestent par une hausse de 3% des emballages recyclables traités et de 1,5% des papiers recyclés. Nous ne pouvons que vous inciter à continuer cet effort de tri, mais sans perdre de

vue la nécessité de réduire votre consommation. Il en va de la préservation de notre environnement et de celui de nos enfants.

Voici quelques chiffres clés :

Coût réel en 2008 du ramassage et traitement des déchets : 81,47 euros/habitant
Ordures ménagères résiduelles collectées : - 2,5% par rapport à 2007 (26564 tonnes en 2008 contre 27 235 tonnes, l'année précédente)
Quantité de déchets déposés en déchetteries : + 8% en 2008 (320kg/habitant)
Fréquentation des déchetteries : + 9% (35 215 passages en 2008 sur la déchetterie de Nangis)
Déchets verts collectés : + 16,5% en 2008 (97 kg/habitant)

Permanences médicales

En cas d'urgence... composer le 15 (SAMU) qui se chargera de contacter le médecin de garde. Pour connaître la pharmacie de garde... prendre contact avec la gendarmerie au

01 64 08 00 33

INFIRMIÈRES

M^{me} **Baumaux** 01 64 08 17 69
M^{me} **Noris** 01 64 08 16 80
M^{me} **Despatûre** 01 64 60 96 00
M^{me} **Cassier** 01 64 08 17 69

M^{me} **Clère** 01 64 08 17 69
M^{me} **Le Borgne** 01 64 08 16 80
et 01 64 08 08 37
M^{me} **Eudeline** 01 64 60 96 00
M^{me} **Wawrowycz** 01 64 60 96 00



**prochain don du sang
jeudi 7 janvier 2010**

Guichet unique Information des personnes

Le service du guichet unique met en œuvre un fichier ou un traitement de données personnelles. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en août 2004, la ville de Nangis a déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est :

gestion de l'ensemble des prestations payantes ou non, fournies par la municipalité pour la restauration, les centres de loisirs, les centres de vacances à partir d'un dossier famille dans le domaine de l'enfance / éducation.

La déclaration porte le n° 1373435

État civil

naissances

ABEHRI Aymane
le 11 novembre
BACHARA Rayan
le 20 novembre
DYKSTRA Louane, Bernadette,
Roseline le 9 novembre
HILALI Ayoub le 30 novembre
HILALI Fayçal le 30 novembre
KASSOUSSI Mehdi
le 17 novembre
MARTEAU Morgane, Caroline,
Sébastien le 15 novembre
RAFFAITIN Antonin, Pierre,
Didier le 27 novembre
SPENGLER Raphaël, Robert
le 29 novembre
VANDERSCHUEREN Ludivine
le 16 novembre

décès

FARGES Pierre le 16 novembre
à l'âge de 82 ans
HUËR Simone, Marie veuve
MEUNIER le 2 novembre à l'âge
de 85 ans
LÉGER Simone, Thérèse épouse
LAFORÊST le 30 novembre à
l'âge de 74 ans

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2010

Nous savons malheureusement qu'elle sera difficile pour beaucoup d'entre nous. Le chômage explose, les conditions de travail s'aggravent au nom de la compétitivité. Quant aux salaires, ils stagnent quand les banquiers et les dirigeants des grandes entreprises s'accordent de scandaleux bonus. Comme d'habitude, la crise économique n'a pas les mêmes conséquences pour tout le monde.

Mais cette année sera également celle des élections régionales. Un scrutin essentiel, non seulement pour l'avenir de l'Île de France mais aussi pour celui des communes, des départements et des régions. Car un nouvel échec de la droite sera le plus sûr moyen de faire échouer la catastrophique réforme des collectivités territoriales.

A Nangis, 2010 commence plutôt bien pour les élus d'opposition. **Le préfet de Seine et Marne a contraint la municipalité à respecter les droits de l'opposition.** Ainsi nous pourrons nous exprimer dans chaque numéro du bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la ville. **Ce ne sera pas de trop pour combattre les mensonges et les manipulations, tels que ceux que nous avons connus concernant la situation financière de notre commune.**

Grâce à l'entrée de Gastins et de La Croix en Brie dans la communauté de communes, la droite nangisienne a été enfin contrainte d'accorder à l'opposition une petite place au conseil communautaire. **Ainsi depuis le 1^{er} janvier Michel Billout est conseiller communautaire titulaire de la Brie nangisienne et Alain Veller, suppléant.**

Enfin, le 29 janvier, sera inaugurée la "Maison des Citoyens", dans le centre commercial de la Mare aux Curées. Nous proposons qu'elle soit le lieu de toutes celles et tous ceux qui, dans leur grande diversité, veulent agir pour la défense des valeurs d'égalité, de liberté, de laïcité, de solidarité, de droits de l'homme, de justice sociale, de services publics...

Elle pourra ainsi devenir un véritable lieu de vie populaire, un lieu de réunions et d'échanges sur de nombreux sujets de société. Ce sera aussi un lieu de ressources, de documentation et un lieu d'initiation aux nouveaux modes de partage et d'expression.

La Maison des Citoyens accueillera, entre autres, **la permanence de Michel Billout, sénateur, et des élus de notre groupe.** C'est ainsi que le soir de son inauguration sera également l'occasion de saluer, comme il se doit, la nomination par le préfet en tant que **maires adjoints honoraires de Nangis, Simone Jérôme, Michel Le Gal et Alain Veller.**

Les élus du groupe "Nangis, sociale, humaine et démocratique" : Michel Billout, Simone Jérôme, Alain Veller, Brigitte Rollet, Michel Le Gal, Karine Jarry, André Palancade

Sainte-Cécile



Samedi 21 décembre s'est déroulée la traditionnelle Sainte Cécile, la fête des musiciens.

Pour l'occasion, la salle Dulcie September était comble : un public nombreux, ravi de retrouver son orchestre d'harmonie et de passer un bon moment musical.

C'est le groupe Saxofans qui a ouvert les "hostilités". Sous la direction de David Morieux, cet ensemble atypique nous a offert quelques savoureux morceaux de jazz que tout le public a savouré. Ce fut ensuite la chorale Crescendo, dirigée par Christophe Chessel. 30 choristes répartis en 4 voix pour un répertoire très varié de chansons françaises et de gospel.

Cette 1^{re} partie s'est achevée avec la batucada "Les Percutés", toujours plus nombreux (plus de 20 !), toujours plus imaginatifs dans leur mise en scène, toujours plus "percutants" !

Après l'entracte vint le tour du grand Orchestre d'Harmonie de Nangis sous la "main énergique" (il n'a pas de baguette !) de Michel Trouselet. Un programme très dansant avec des madison, des rocks, des sambas, des salsas et bien sûr un peu de jazz. Un vrai moment de bonheur.

Après ces 2 heures de musique, le président Jean Lambert organisa la remise tant attendue des diplômes

aux élèves de l'école de musique.

Ce fut l'occasion de parler un peu de cette école de musique toujours en pleine croissance :

340 élèves inscrits cette année, 22 professeurs, 17 instruments différents enseignés.

Chaque année, les élèves de toutes les classes passent un examen permettant de juger leur progression, examen noté par des spécialistes de chaque instrument extérieurs à l'école. Il faut savoir que la formation instrumentale est graduée sur 11 niveaux (du débutant au Diplôme de Fin d'Études) et le solfège sur 9 années.

148 élèves ont reçu leur diplôme d'instrument, diplôme prouvant leur réussite aux examens de juin 2009 : 5 en hautbois, 32 en flûte, 11 en clarinette, 15 en saxophone, 4 en trompette, 2 en trombone, 21 en batterie, 1 au tambour, 20 en piano, 2 en synthétiseur, 4 en harpe et 31 en guitare.

Tous ces élèves méritent d'être félicités pour leur travail (long, fastidieux parfois) et leur persévérance. Les professeurs de ces jeunes méritent également un grand coup de chapeau.

Quelques résultats qu'il faut souligner :

en solfège, Estelle MAVET et Hélène SCHARRE ont obtenu leur Diplôme de Fin d'Études (9 ans d'études !)

en saxophone, Marion MOUSSIAU a obtenu son Diplôme de Fin d'Études (11 ans d'études !)

En flûte traversière, Jessica GUILLO-ROY a obtenu son Diplôme de Fin d'Études (11 ans d'étude !). De plus, elle s'est présentée au concours d'excellence en piccolo. Ce concours national réunit à Paris les élèves ayant déjà obtenu leur DFE. Jessica a obtenu un 3^e Prix.

Toutes nos félicitations à ces 4 brillants élèves et à tous les autres.

La soirée s'est achevée autour d'un repas amical, repas réunissant les musiciens, leurs familles et les amis de la musique.

Quelques dates à noter dès maintenant :

samedi 31 janvier 2010 :

assemblée générale des associations musicales de Nangis (école de musique, chorale, orchestre d'harmonie) à 18 heures au CMA Louis Aragon samedi 27 mars 2010 : thé dansant de l'Orchestre d'Harmonie vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010 : 10^e Festival des Musiques.

Jean Lambert
Président de l'Harmonie
de Nangis



Un CFA tout neuf !

Le vendredi 4 décembre dernier, toute la famille du BTP s'est réunie au CFA de Nangis pour fêter l'inauguration de ce dernier, agrandi et rénové.

Cette journée marquait donc la fin de 10 années de travaux, et surtout celle de la troisième et dernière tranche qui aura duré 2 ans. Une unique journée de fermeture au public, le jour du changement de transformateur électrique, aura été nécessaire. En effet, le centre a pu rester ouvert pendant les travaux en grande partie grâce au professionnalisme des entreprises intervenant sur le chantier, mais aussi à la collaboration efficace du personnel et des apprentis.

Au final, le CFA de Nangis s'est offert une seconde jeunesse l'année de ses 36 ans (le CFA de Nangis fut inauguré en septembre 1973) : création de surfaces supplémentaires dédiées à l'enseignement professionnel, remise à niveau des équipements déjà existants, rénovation de l'internat.

festivités de Noël

reflet de Nangis
vie locale



Solidarité Téléthon 2009

La solidarité était au rendez-vous samedi 5 décembre à Nangis.

De nombreuses associations se sont mobilisées. Le vendredi 4 au soir, dans une salle bondée, le Judo-cub a offert un tournoi catégorie enfant.

Le samedi, un après-midi "sport pour tous" à la Halle des sports était ouvert aux personnes de tous âges, licenciées ou non. Au programme, du Hand-ball, du football, du karaté, de la boxe et du tennis de table. Plus de 300 personnes ont participé.

La soirée solidarité (repas dansant), organisée par l'Amicale bouliste, a réuni 130 personnes. Elle a été ouverte par une prestation de l'Harmonie de Nangis au moment de l'apéritif. Les associations suivantes : FNACA, Anciens combattants, Médaillés militaires et la Croix-Rouge ont aidé à la mise en place de la salle.

Deux associations ont eu une présence active durant ce Téléthon : le Club de l'Amitié avec la traditionnelle pesée du panier garni le samedi matin sur le marché et au cours de la soirée ; l'association Créatout Mains qui organisait une tombola à l'occasion de son exposition.

1 897 euros ont été recueillis.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles, donateurs et participants qui ont soutenu le Téléthon 2009. Grâce à vous, la recherche avance à grand pas et l'espoir de guérison se concrétise.



Le marché de Noël, mis en place par le Syndicat d'Initiative de Nangis avec la participation de la ville, a connu un grand succès pour sa 16^e édition. Ce sont quelques 45 exposants qui ont accueilli de 9 h 30 à 17 h 30 de nombreux visiteurs. Au rendez-vous, décorations, cadeaux, foies gras, pains d'épices et bien d'autres bonnes choses pour les fêtes. Le traditionnel vin chaud et le chocolat chaud pour les enfants étaient de circonstance pour patienter avant l'arrivée tant attendue du Père Noël, accueilli par les majorettes "Les Etoiles de Fontenailles". Le défilé aux lanternes devait conduire petits et grands au Parc où un magnifique spectacle pyrotechnique a été tiré avant la clôture de ces festivités par un concert de l'Harmonie autour d'un chocolat chaud. Tous nos remerciements aux organisateurs : Syndicat d'initiative, services municipaux, élus, aux associations qui ont animé cette journée ; aux exposants et aux nombreux visiteurs qui ont courageusement bravé le froid.

Cinéma

lundi 25 janvier à 14 h 30

la bergerie

Victor

réalisé par Thomas Gilou en 2009 – durée du film : 1 h 35
avec Pierre Richard, Lambert Wilson, Clémentine Célarié

Alice, jeune stagiaire dans un magazine people, se prend d'affection pour son voisin de palier, Victor, charmant vieillard érudit, abandonné de tous et sur le point d'être expulsé de son logement. Elle va bientôt trouver une solution à son problème : organiser un concours au sein de son journal dont le gain sera l'adoption de Victor. À l'issue du casting, c'est la famille Saillard qui gagne le droit de l'accueillir. Mais l'arrivée du sémillant octogénaire, censée apporter joie et bonne humeur, tourne rapidement à l'aigre. Les failles de chacun éclatent au grand jour et bouleversent le cadre d'une famille qui semblait pourtant bien sous tout rapport...

inscription à compter du 11 janvier



lundi 29 mars à 15 h 00

la bergerie

Enfin veuve

réalisé par Isabelle Mergault en 2007 – durée du film : 1 h 37
avec Michèle Laroque, Jacques Gamblin

Anne-Marie vient de perdre son mari dans un accident de voiture. Elle est enfin libre d'aimer celui qu'elle voit en cachette depuis deux ans. Mais elle n'a pas prévu que sa famille, pétrie de bons sentiments, a décidé de rester à ses côtés pour la soutenir dans son chagrin. Anne-Marie se retrouve alors encore plus prisonnière que lorsqu'elle était mariée...

inscription à compter du 15 mars



Tarifs

1.60 € pour les Nangissiens

2.20 € pour les extérieurs

attention : il n'y a plus d'inscription le jour de la séance

infos seniors

Rappel

Modalités d'inscription aux sorties

Aucune inscription ne peut se faire par téléphone, par un intermédiaire ou sans règlement.

Le nombre de places étant limité, il vous est conseillé de venir dès le premier jour des inscriptions. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du trésor public.

Une sortie vous intéresse et vous souhaitez vous inscrire pour la 1^{re} fois ?

Merci de fournir lors de votre inscription un justificatif de vos caisses de retraite et votre avis d'imposition 2009 (déclaration des revenus de 2008) pour le calcul du quotient sinon le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

**jeudi 25 mars
2010 à 15 h 00**

**inscription à compter
du 8 mars 2010
(attention nombre
de places limité à 40)**

tarif 14.03 € à 42.09 €
par personne
chèque à l'ordre
du trésor public

départ à 12 h 30 place de
l'Hôtel de Ville - retour vers
19 h 00
(attention, le repas n'est pas
prévu dans la sortie)



Spectacle musical au Grand Rex "Au bonheur des tubes"



*Spectacle musical au Grand Rex "Au bonheur des tubes" ...
ou comment prolonger le plaisir des "ANNEES TWIST" en se
plongeant avec passion dans la fièvre des années 70 aux années
90 . C'est le temps du disco, de ses paillettes et de son
inoubliable fièvre du samedi soir, la "saturday night fever"
de Starmania.*

Repas dansant

Repas dansant offert par la municipalité et le CCAS en direction
des seniors qui auront 69 ANS dans l'année ou plus.

Le repas a lieu sur deux jours ! À vous de choisir le jour qui
vous convient...

le **samedi 24 avril** et le **dimanche 25 avril 2010**
à 12 h 30

salle Dulcie September.

Vous allez recevoir une invitation personnelle pour participer
à ce repas et pour lequel le conjoint est cordialement invité.
Afin de confirmer votre présence au repas, à la date choisie, une
inscription est obligatoire : le coupon d'inscription devra être
remis au CCAS dûment rempli avant la date d'échéance
indiquée sur celui-ci. La lettre d'invitation devra, quant à elle,
être présentée à votre arrivée le jour de la manifestation.

Pour être inscrit dans notre fichier, pensez à venir nous voir au
CCAS muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de
domicile.



Goûter dansant et remise du bon cadeau

Vendredi 11 décembre, 290
personnes étaient au rendez-vous
de ce goûter-dansant offert par le
CCAS aux seniors nangissiens.
L'animation musicale était assurée
par l'orchestre Guy Alain. Que du
bonheur avec cette formation de
qualité !

Avant de partir, chacun a reçu son
"bon-cadeau" d'une valeur de 21
euros.

Présentation du séjour annuel

**Le détail concernant le séjour et les inscriptions vous
sera communiqué dans le prochain magazine**

La procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon est lancée

conseil municipal du 25 novembre 2009



Les concessions perpétuelles laissées en état d'abandon font l'objet de reprise selon une procédure particulière. Cette démarche est entreprise afin de prévenir tout accident provoqué par la dégradation des monuments funéraires et préserver la décence du cimetière.

Afin de sauvegarder les droits des concessionnaires et de leur famille, la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est subordonnée à 3 conditions et se déroule en 2 phases, séparées par un intervalle de 3 années.

Les conditions cumulatives préalables sont les suivantes

- 1 – la concession doit avoir plus de 30 ans ;
- 2 – aucune inhumation dans la concession depuis moins de 10 ans ;
- 3 – l'entretien de la concession ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public suite à donation ou testament.

Première phase

1 - formalités préalables à la rédaction du procès-verbal : les descendants, successeurs ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession sont prévenues un mois avant la date de la constatation sur place par le maire de l'état d'abandon de la concession ;
2 - établissement du procès-verbal : le Maire, ou un adjoint, a seul qualité pour rédiger le procès-

verbal de constat en se déplaçant sur les lieux, l'objectif étant de décrire avec précision l'état de la concession ;
3 - notification du procès-verbal au représentant de la famille dans les huit jours ;
4 - affichage du procès-verbal de constat

Deuxième phase

Pour entamer cette deuxième phase, l'état d'abandon ne doit pas avoir été interrompu dans les trois années suivantes par un acte d'entretien constaté contradictoirement.

Si c'est le cas, il y a de nouveau établissement et notification d'un nouveau procès-verbal.

C'est ensuite le conseil municipal qui, saisi par le maire un mois après la notification du procès-verbal, décide s'il y a reprise ou non.

Décision de reprise

Le maire prend un arrêté de reprise motivé et visant les procès-verbaux de constats d'abandon.

Cet arrêté est alors publié.

Nouvelle concession de terrain

Le maire peut concéder à nouveau le terrain de la concession reprise, à condition d'avoir observé au préalable les 3 formalités suivantes :

- 1 – avoir fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans l'emplacement repris. Cette opération ne peut avoir lieu que 30 jours après la publication de l'arrêté prononçant la reprise ;
- 2 – avoir fait réinhumer ces restes aussitôt dans l'ossuaire du cimetière ou avoir fait procéder à leur crémation ;
- 3 – avoir consigné les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, dans un registre tenu à la disposition du public.

Les concessions perpétuelles constatées en état d'abandon, citées ci-après, vont donc faire l'objet d'une procédure de reprise. Elles sont situées dans l'ancien cimetière.

Les personnes ayant la qualité d'ayant droit à l'une de ces concessions (sous réserve de justification de ces droits) ou toute personne pouvant donner des informations sur ses ayants droits, sont invitées à se faire connaître au **service des affaires générales** de la mairie (rez-de-chaussée)

ou à prendre contact au
01 64 60 52 01

N° 50 / carré D
FRUTEL

N° 99 / carré D
OUDOT

N° 331 / carré C
SAUTEREAU

N° 341 / carré C
BAULANT

N° 342 / carré C
DELIGNY

N° 373 / carré C
MONGLAT

N° 384 / carré C
LEFEVRE

N° 416 / carré C
PERROT

N° 473 / carré C
LECLERC / STRA

N° 481 / carré C
BISSON / RAYMOND



Espace Forme

L'année 2009 aura vu l'ouverture du Centre Nautique intercommunal AQUALUDE. Cet équipement permet la reprise des activités de natation scolaire, les cours d'aquagym, l'école de natation, la natation sportive et le club de plongée. Tous les samedis matins, notre jardin aquatique spécial famille, accueille nos plus jeunes nageurs dans une eau à 32°.

La nouveauté, et le challenge pour l'année 2010, c'est la montée en puissance de l'espace forme avec une très large ouverture de la salle cardio training en libre accès (après

avoir effectué un nombre suffisant de séances avec un éducateur pour maîtriser les différentes machines). Un éducateur est aussi à votre disposition pour effectuer, quand vous le souhaitez, un bilan de votre niveau et vous aider à programmer les séances à venir.

L'espace forme, c'est aussi une salle de fitness proposant des séances collectives (renforcement musculaire – step – abdos fessiers – stretching – body sculpt – gym tonique), le mardi matin et sur le temps de midi, le mercredi matin jusqu'à midi et le soir, le jeudi midi, le vendredi soir et le samedi matin.

Les utilisateurs de cette espace forme pourront bien sûr bénéficier de l'espace détente avec sauna et hammam.

Tout un ensemble pour le bien être, la forme et la détente dont vous bénéficiez avec un forfait accès libre sans modération (forfait semaine – mensuel – trimestriel – annuel).



Alors profitez vite de la nouvelle année pour venir découvrir ce merveilleux temple de la forme. Une semaine de découverte est offerte.

Tarifs promotionnel "espace forme"

À la séance 6,50 Euros

Forfait accès libre

forfait semaine 8,00 Euros - forfait mensuel 30,00 Euros

forfait trimestriel 70,00 euros

forfait annuel: de la date d'inscription au 20 juin

Inscriptions

deux photos d'identité et un certificat médical. Prévoir une paire de basket de salle.

Renseignements

01 64 60 52 18

Nouvelles activités

Tiffany, Esthéticienne à domicile

Tiffany propose ses services à toutes les habitantes de Nangis et des alentours. Elle se déplace à leur domicile, au bureau, en maison de retraite ou bien en milieu hospitalier.

Différents types de soin sont possibles : soin du visage, modelage relaxant corporel, soin des mains, soin des pieds, épilation, forfait mariée.

Plus besoin de faire garder vos enfants, les personnes dépendantes n'ont pas besoin de se déplacer, pas de problème de stationnement, pas d'attente.

du lundi au samedi 9 h 00-20 h 00.

Contact : 06 33 70 78 95



Un centre de solutions auditives

Irène Graff, audioprothésiste diplômée d'état, vous accueille ZAC des Roches, dans les locaux d'Optical 77. Amplifon propose des solutions auditives et des accessoires d'aide à la communication pour tous les besoins et pour tous les budgets.

Horaires d'ouverture d'Amplifon :
Le mardi de 14 h 00 à 18 h 30 et le vendredi de 9 h 30 à 13 h 00.

Contact : 01 64 01 12 57



Genesy

Un nouveau magasin de prêt-à-porter pour tous s'est ouvert à Nangis. Depuis le mois de novembre, Genesy, situé au 10 rue Aristide Briand, vous propose tout style de vêtements pour hommes, femmes et enfants à des prix accessibles. Genesy est ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Contact : 09 51 47 77 58
ou le 06 60 38 67 09

premières pages

Janvier

Don du sang

jeudi 7 janvier
de 8 h 00 à 13 h 00 Centre Municipal Louis Aragon
(CMA)

Vœux du Maire au personnel

vendredi 8 janvier
à 19 h 00 salle Dulcie September

Permanence de M. Philippe Delannoy, maire

samedi 9 janvier
de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie

Vœux du Maire à la population

samedi 9 janvier
à 19 h 00 salle Dulcie September

Permanence de M^{me} Paule Noury, conseiller général

samedi 16 janvier
de 9 h 30 à 11 h 30 en mairie

Shotgun Ltd. "Dans l'ombre des Shadows" concert

samedi 16 janvier
à 20 h 30, salle Dulcie September – tarif B

Virginie Piatti, exposition

vernissage samedi 23 janvier
à 18 h 00, galerie de l'espace culturel
entrée gratuite

concours des maisons illuminées : remise des diplômes

samedi 23 janvier
mezzanine de l'espace culturel

Monsieur Salomon, théâtre jeune public

mercredi 27 janvier
à 14 h 30, salle Dulcie September – tarif E

Conseil Municipal, orientations budgétaires

mercredi 27 janvier
à 20 h 30, mairie - salle des mariages

Permanence de M. Philippe Delannoy, maire

samedi 30 janvier
de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie

Février

Cyclo-cross de Nangis

samedi 5 février
à partir de 15 h 00 dans le parc du château et au stade

Anne Roumanoff "Bien plus que 20 ans"

dimanche 7 février
à 17 h 00, salle Dulcie September – tarif A

Permanence de M^{me} Paule Noury, conseiller général

samedi 27 février
de 9 h 30 à 11 h 30 en mairie

Permanence de M. Philippe Delannoy, maire

samedi 27 février
de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie

premières pages



La médiathèque partenaire de l'opération "premières pages"

Le ministère de la Culture et de la Communication et la Caisse nationale des Allocations familiales s'associent pour lancer l'opération *Premières pages*, une action de soutien et de développement de la lecture pour tous, destinée à familiariser l'enfant avec le livre dès son plus jeune âge.

Pour toute nouvelle naissance ou adoption en 2009, chaque famille recevra un lot composé d'un album original, de conseils de lecture et d'un guide à destination des parents.

Les parents concernés peuvent se rendre à la médiathèque avec leur bon de retrait à partir du 5 janvier.

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mardi 16 h 00 – 18 h 30
mercredi 10 h 00 / 12 h 30
14 h 00 – 18 h 30
vendredi 16 h 00 – 18 h 30
samedi : 10 h 00 – 12 h 30
14 h 00 – 17 h 30